



PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015





Sa Majesté Le Roi Mohammed VI,
lors de l'inauguration du Centre d'Addictologie
de Tanger, juillet 2015.

“...Il serait donc inacceptable de considérer la jeunesse comme une charge pour la société. Elle doit, au contraire, être traitée comme une force de dynamisation du développement. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie globale qui mettrait fin à la dispersion des prestations fournies actuellement à notre jeunesse, et d'adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes. ”

Extrait du discours adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Nation
à l'occasion du 59^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple.

SOMMAIRE

Préambule	06
Le conduites addictives	06
Le programme national de lutte contre les conduites addictives	07
Les centres d'addictologie régionaux	08
La lutte contre les conduites addictives	10
La prévention et la réinsertion sociale des jeunes	11
Le bilan d'activité des centres régionaux d'addictologie	12
Le soutien des pôles communautaires	14
Le pilotage du programme	15

PRÉAMBULE

Les conduites addictives : une préoccupation nationale

Le phénomène des conduites addictives et de la consommation de drogues constituent une problématique sanitaire et sociale majeure de santé, que les États et organisations nationales et internationales tentent de réduire et d'en enrayer les effets à travers la réglementation, le soin et l'action sur le terrain.

Le Maroc touché par ce phénomène, connaît une amplification de la prévalence des personnes à conduites addictives et de la consommation de drogues. Près de 800.000 cas d'addiction aux substances illicites seraient recensés au Maroc, selon le rapport 2014 de l'Observatoire National des Drogues. Celui-ci fait également ressortir des statistiques alarmantes concernant les jeunes, population la plus vulnérable et sujette à une initiation et à une consommation précoce : à l'échelle nationale, un lycéen sur 10 est consommateur actuel de tabac, un sur 30 est usager actuel de cannabis et l'utilisation des solvants et des colles est courante chez les enfants vivant dans les rues.

La lutte contre les drogues et la prévention contre les conduites addictives constitue un réel enjeu national, en particulier auprès de la population des jeunes qui nécessite une attention et une protection spécifiques.

Sous l'impulsion de **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI**, très attachée aux questions qui touchent les jeunes, leur intégration sociale et leur protection en matière de santé, la **Fondation Mohammed V pour la Solidarité**, investie de sa mission sociale et d'assistance aux populations en situation précaire, a initié un programme national de lutte contre les conduites addictives. Ce programme repose sur une stratégie de prise en charge organisée et adaptée aux personnes souffrant de consommations à risques, tout en portant les efforts sur les populations les plus exposées, à savoir les jeunes et les individus issus des milieux défavorisés. Celle-ci s'appuie sur une approche originale faisant intervenir les dimensions médicales et sociales, dans une logique de proximité et d'accessibilité du soin et d'accompagnement, à travers notamment la mise en place de centres d'accompagnement dédiés.

Pour ce faire, la Fondation a défini un modèle opérationnel de coopération interministérielle, de manière à faire intervenir les parties-prenantes engagées sur cette question nationale, ainsi que les compétences adaptées à la prise en charge notamment au niveau local. Ce modèle s'est concrétisé en 2010 par la signature d'une convention de partenariat tripartite entre la Fondation, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Intérieur, régissant ainsi la mise en œuvre de cette stratégie au niveau national. C'est ainsi qu'est née la plateforme des centres régionaux d'addictologie de la **Fondation Mohammed V pour la Solidarité**, qui fait également intervenir les acteurs associatifs locaux. Depuis, des résultats encourageants ont été enregistrés et l'action terrain, en déploiement continu, constitue un levier de prévention et de soutien auprès des jeunes d'une grande valeur.

Le programme de lutte contre les conduites addictives : une approche multidimensionnelle originale

L'étude de l'existant en matière d'action sur le terrain a fait ressortir une prédominance d'une logique sectorielle, qui s'appuie essentiellement sur une prise en charge médicale et psychologique. Pour qu'elle soit plus efficace et performante, l'action en faveur des personnes à conduites addictives nécessite une approche plus pragmatique, particulièrement à l'adresse de la population des jeunes, qui offre un cadre de soin global et qui favorise la réduction du risque et la réintégration sociale.

Partant de là, la **Fondation Mohammed V pour la Solidarité** a orienté sa stratégie de lutte contre les conduites addictives sur une nouvelle approche intégrée et plus qualitative : le soutien multidimensionnel de la personne. Ce soutien se traduit par un accompagnement de proximité prodigué par le personnel de la santé publique, ainsi que les acteurs sociaux locaux. Cette approche englobe ainsi les composantes liées au service médical, la prévention en particulier auprès des jeunes, la réduction des risques et l'accompagnement psychosocial ciblant l'individu et son entourage.

Elle se démarque également par sa plateforme d'accueil et de soins indépendante, à travers l'accès libre à des centres intégrés régionaux qui offrent un environnement favorable à la prise en charge et au développement des ressources personnelles. En cela s'exprime une préoccupation royale majeure, celle de créer le cadre de soutien nécessaire pour inciter les personnes à conduites addictives, les jeunes en premier lieu, à une plus grande participation à la vie sociale.

Les résultats sont probants, puisque les individus retrouvent leur confiance, ont accès aux soins et reprennent le contrôle de leur propre vie sur les plans personnel et professionnel.

La réalisation du programme national d'addictologie a nécessité une enveloppe budgétaire de **65.4 MDH**

Fondation Mohammed V pour la Solidarité

41.2 MDH

Ministère de l'Intérieur

24.2 MDH



Les centres d'addictologie régionaux : une plateforme opérationnelle de soin et d'accompagnement de proximité

Le nouveau système d'intervention et de soutien que la **Fondation Mohammed V pour la Solidarité** a initié, repose sur une offre de structure et une méthodologie de prise en charge coordonnée, dédiées à la lutte contre les conduites addictives. Elle se décline sous forme de centres régionaux d'addictologie, qui ont été implémentés à travers le territoire national, dans une logique de zoning, dépendamment de la pénétration du type de consommation addictive.

En effet et à titre d'exemple, il est apparu que la région Nord est la plus touchée par la consommation de drogues dures et que l'Oriental connaît un usage important en psychotropes.

Depuis le lancement du programme national, la Fondation a ainsi développé un réseau de 7 centres opérationnels couvrant les villes de Casablanca, Rabat, Oujda, Nador, Marrakech, Tétouan et Tanger.

Quatre nouveaux centres sont en cours de construction dans les villes de Tanger, Meknès, Chefchaouen et Agadir, en plus d'un centre qui est projeté dans la ville d'El Hoceima. La plateforme, dont l'objectif est d'assurer une couverture nationale, sera ainsi dotée de 13 centres effectifs.



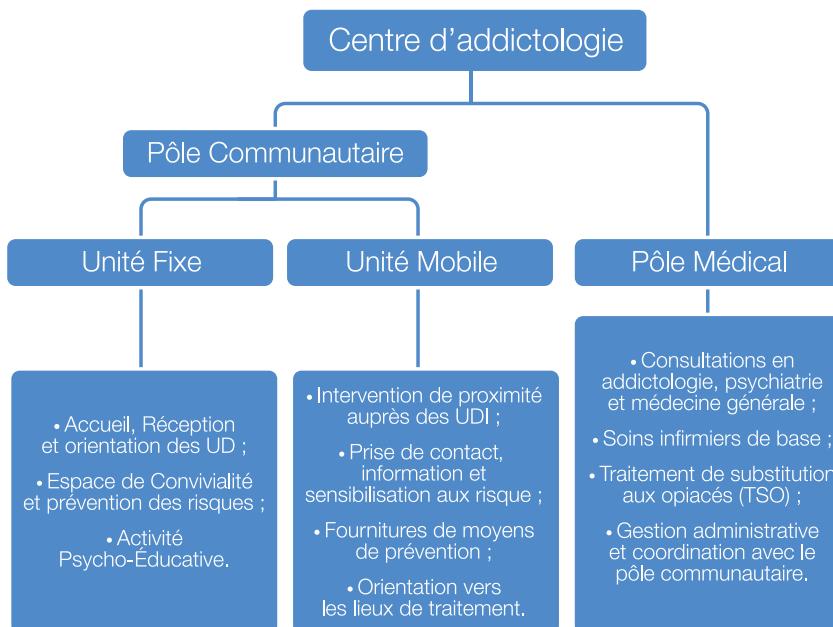
La lutte contre les conduites addictives : une nouvelle approche intégrée et plus qualitative

La prise en charge se fait selon le type de trouble lié à l'usage. Elle est assurée par le biais d'une intervention coordonnée entre le personnel du Ministère de la Santé et le tissu associatif local. Les équipes d'intervention sont spécialisées dans le domaine de la prise en charge et la prévention des addictions, et ont été constituées de façon à être multidisciplinaires. Elles sont organisées en deux pôles opérationnels :

Le pôle médical : il est géré par le Ministère de la Santé qui affecte des ressources professionnelles formées en addictologie (médecins spécialisés en addictologie, psychiatres, psychologues et infirmiers).

Le pôle communautaire : il est géré par une association locale constituée de professionnels de la santé et d'acteurs sociaux, spécialisés dans la lutte contre les conduites addictives.

Offre d'accompagnement et de soin d'un centre d'addictologie



La prévention et la réinsertion sociale des jeunes : impliquer les acteurs sociaux locaux

La réussite du programme de lutte contre les conduites addictives repose sur une efficacité coordonnée de la prise en charge sociale, et ce en matière d'accompagnement et d'aide à la réinsertion socio-professionnelle.

Le tissu associatif local spécialisé, de par la proximité qu'il crée avec les populations locales, la connaissance du terrain dont il dispose et l'expérience acquise en matière de prévention, constitue un acteur incontournable dans la mise en œuvre de l'approche intégrée adoptée par la **Fondation Mohammed V pour la Solidarité**.

La **Fondation** a donc naturellement impliqué les acteurs sociaux du secteur de l'addictologie, en faisant appel aux structures engagées qui disposent des moyens et de l'expérience nécessaires à une implémentation locale efficace du programme de lutte contre les conduites addictives. Elle s'est ainsi appuyée sur l'Association Nationale de Réduction des Risques, active depuis 2008 et présente au niveau national à travers un réseau de 7 sections régionales.

L'intervention des équipes associatives se fait par le biais d'un accompagnement psycho-social et l'administration des soins de réduction des risques, qui impliquent la participation active des usagers de drogues. Cela passe par :

- L'écoute : accueil et orientation des usagers de drogues et de leurs familles ;
- La prévention : séances de sensibilisation en groupe ou en individuel, séances éducatives et d'auto-support, travaux de groupe ;
- L'intégration sociale à travers :
 - un espace de convivialité : offre de services (repas, café, télévision, douche, lavage d'habits), sensibilisations, travaux de groupe, séances éducatives et d'auto-support ;
 - des activités psycho-éducatives : activités occupationnelles (projection de film à portée socio-éducative) et culturelles (peinture, musique, poésie) ;
 - un accès aux nouvelles technologies : activités informatiques avec usage du réseau internet.
- Les interventions de proximité: auprès des UDI assurées, par l'Unité Mobile sur leurs lieux habituels de consommation : la sensibilisation, l'information, l'orientation et la fourniture de moyens de prévention (seringues, matériels d'injection, préservatifs), dépistage des infections HIV et hépatites.



Séance collective de sensibilisation



Atelier de développement personnel : peinture



Le Bilan d'activité des centres régionaux d'addictologie

1- Bilan consolidé depuis le lancement des centres

La stratégie d'actions du programme national de lutte contre les conduites addictives a permis, depuis le lancement des centres d'addictologie, de toucher un effectif global de **40 534** individus, soit **34 228** usagers au niveau du pôle associatif et **7 335** patients au niveau du pôle médical.

La répartition globale par centre et par activité est détaillée dans le tableau suivant :

Pôle Associatif

	Sensibilisation	Développement personnel	Activités d'expression artistique	Médiation familiale	Orientation personnelle	Accompagnement administratif
Rabat	1 220	2 840	5 120	3	6	1
Nador	13 000	1 760	1 160	168	25	68
Marrakech	5 101	823	396	203	27	15
Tanger	580	640	1 020	20	12	20

	Cannabis	Tabac	Alcool	Psychotropes	Solvants	Héroïne	Cocaïne	Polytoxicomes
Rabat	964	-	303	1 036	100	-	5	
Nador	141	12	30	16	2	300	46	
Marrakech	263	230	154	21	31	6	-	233
Tanger	14	2	-	-	3	466	15	
Tétouan	131	18	22	24	15	880	22	
Oujda	669	154	353	122	61	127	35	

A noter, qu'en plus du traitement classique, un traitement de substitution aux opiacés TSO, appliqué dans le cadre du programme de réduction des risques liés à l'usage des drogues injectables, est assuré en particulier dans les centres du nord du Royaume, celui-ci connaissant une forte consommation des drogues injectables (héroïne). A ce jour, ce programme a pu toucher **827** héroïnomanes, qui ont été suivis dans les centres de Tanger, Tétouan, Nador et Casablanca.

2- Bilan d'activité 2015

Au titre de l'année 2015, l'activité des centres a bénéficié à **9 040** individus.

L'intervention médicale, pour tous types de drogues, a bénéficié à **6 903 usagers**, les consommateurs de cannabis, de psychotropes et d'alcool représentant la proportion d'individus la plus importante ayant bénéficié de cette prise en charge.

Les consultations effectuées par type de drogues se présentent comme suit :

Cannabis	Tabac	Alcool	Psychotropes	Solvants	Héroïne	Cocaïne	Polytoxicomes
2 911	385	1 223	1 244	355	556	124	60

Parallèlement aux soins médicaux, les actions des pôles communautaires ont pu toucher près de **2 000** individus. Cette intervention s'est effectuée en fixe au niveau des centres d'addictologie, mais également en mobile à travers les actions de sensibilisation auprès des populations vulnérables à risques.

Le bilan des activités communautaires est détaillé dans le tableau suivant :

Sensibilisation	Atelier développement personnel	Activités artistiques	Médiation familiale	Orientation personnelle	Accompagnement juridique	Accompagnement administratif
2 811	374	1 202	1 233	354	276	86

Le soutien des pôles communautaires

Dans le cadre de l'approche intégrée de la prise en charge des usagers des drogues, La **Fondation** s'est appuyée sur les compétences et la plateforme opérationnelle régionale de l'Association Nationale de Réduction des Risques (ARDR), référence en matière de lutte contre les conduites addictives. Cette démarche d'intégration des acteurs associatifs repose sur un soutien financier, ainsi qu'un accompagnement en formation managériale. Le soutien financier se traduit par une dotation numéraire ponctuelle, débloquée sur la base d'un plan d'actions annuel qui définit les actions communautaires par centre.

En 2015, la **Fondation** a ainsi octroyé une subvention totale de **1 670 000 DH**, destinée à soutenir les programmes ainsi que le fonctionnement du pôle communautaire du centre de Tanger qui a été lancé en Juillet 2015.

Répartition de la dotation de la Fondation par associations gestionnaire des pôles communautaires

Association	Dotation	Programme
Ass RDR section Rabat	200 000.00 DH	Appui psycho social
Ass RDR section Oujda	670 000.00 DH	Appui psycho social et Prévention primaire
Ass RDR section Nador	200 000.00 DH	Appui psycho social
Ass RDR section Marrakech	200 000.00 DH	Appui psycho social
Ass RDR section Tétouan	200 000.00 DH	Appui psycho social
Ass RDR section Tanger	200 000.00 DH	Fond de fonctionnement

Le pilotage du programme

Le programme national de lutte contre les conduites addictives est piloté par un comité mixte, composé paritairement des représentants du Ministère de la Santé, de la **Fondation Mohammed V pour la Solidarité** et de l'association RDR Maroc.

Ce comité est en charge de la validation des plans d'actions et des projets relevant de chaque centre régional, du suivi et de l'évaluation de la coopération entre les parties-prenantes des centres, ainsi que de l'élaboration et la diffusion périodique des rapports d'activité.

Il se réunit tous les six mois, à l'initiative de son Président ou sur proposition de ses membres.



